

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Perpignan

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU de Perpignan, **du mercredi 19 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Le projet de modification n°2 du PLU de Perpignan aura notamment pour objet:

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone AU0 « Orline », et ainsi permettre la réalisation, à court terme, d'une zone d'activités économiques à vocation essentiellement logistique correspondant à l'extension de la zone d'activités de Saint-Charles,
- De définir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur, incluant la réactualisation de l'étude urbaine d'entrée de ville sud-ouest séquence Orline ;

Jacques MERLIN, retraité de l'établissement public du Parc National des Cévennes, demeurant à Port-Vendres, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d'enquête du projet de modification n°2 du PLU dont le volet évaluation environnementale, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, **du mercredi 19 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus :**

- A la direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la **mairie de Perpignan**, située 11 rue du Castillet, 66931 Perpignan, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
- Au siège de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur:

**Monsieur Jacques MERLIN, Commissaire enquêteur**  
**Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**  
**11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le **registre dématérialisé**, où les observations du public peuvent être formulées et consultées, à l'adresse suivante : [www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr](http://www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr) ou avec le QR code suivant :

sur le **site internet de la ville** à l'adresse suivante : <http://www.mairie-perpignan.fr/>



Le dossier pourra également être consulté, **sur rendez-vous en téléphonant au 04 68 08 60 96**, sur un poste informatique situé au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur sera présent à la direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la **mairie de Perpignan**, située 11 rue du Castillet, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **mercredi 19 octobre 2022 de 8h30 à 12h**,
- le **mardi 8 novembre 2022 de 8h30 à 12h**,

Le commissaire enquêteur sera également présent lors d'une permanence **au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, 11, Boulevard Saint Assisclé 66006 PERPIGNAN :

- le **vendredi 4 novembre 2022 de 14h à 16h30**,
- le **vendredi 18 novembre 2022 de 14h à 16h30**,

En raison de l'épidémie Covid- 19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protections sanitaires devront être respectées :

- port du masque, tant pour la consultation du dossier que pour les entretiens avec le commissaire enquêteur;
- lavage des mains ou port de gants jetables avant consultation du dossier et du registre d'enquête ;
- ne pas se présenter en cas de symptômes ou de suspicion du Covid-19.

A l'expiration du délai d'enquête, le **vendredi 18 novembre 2022 à 16h30 h à Perpignan Méditerranée Métropole et à 12h30 à la mairie de Perpignan** les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ainsi qu'à la mairie de Perpignan pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/>.

A l'issue de l'instruction, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, en la personne de son Président en exercice, qui est la personne publique responsable du projet, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU de Perpignan et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M MONREAL, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme à la ville de Perpignan au 04 30 19 28 71 et de M LEROUX, Direction Prospective Planification Aménagement, à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 60 96.